



COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC
CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD

Commission scolaire Central Québec

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

2018-2023



TABLE DES MATIÈRES

1.	LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE.....	3
2.	RÉFÉRENCE LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES.....	4
3.	GROUPES QUI ONT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE	6
4.	CONSULTATION AYANT EU LIEU LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE	7
5.	PORTRAIT ET ANALYSE DE LA COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC.....	8
	PROFIL DÉMOGRAPHIQUE	8
	FACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES	15
	CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE LA CSCQ	17
	ÉLÈVES AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX	18
	RÉUSSITE ÉDUCATIVE CIBLE	19
6.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DÉTERMINÉS PAR LE MINISTRE	26
	OBJECTIF 1 : L'ÉQUITÉ D'ICI 2030	27
	TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS DE LA CSCQ	28
	OBJECTIF 2: LE CHEMINEMENT SCOLAIRE	29
	PROPORTION DES ÉLÈVES QUI COMMENCENT LE SECONDAIRE À L'ÂGE DE 13 ET PLUS	29
	OBJECTIF 3: LA DIPLOMATION ET QUALIFICATION	30
	TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS DE LA CSCQ	30
	OBJECTIF 4 : LA MAÎTRISE DE LA LANGUE	31
	TAUX DE RÉUSSITE, ÉVALUATION DE FIN DE CYCLE EN ANGLAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT	31
	OBJECTIF 5 : LE MILIEU DE VIE	32
	POURCENTAGE D'ÉTABLISSEMENTS EN ÉTAT SATISFAISANT	32
7.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RETENUS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE	33
8.	DÉCLARATION DE SERVICE PUBLIC	37
9.	SIGNATURES	39

1. LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

La Commission scolaire Central Québec présente son premier plan d'engagement vers la réussite. Tout au long de ce document, la Commission scolaire partagera avec la communauté sa vision de la réussite éducative de l'avenir. En phase avec le Plan stratégique 2017-2022 ainsi que la Politique de la réussite éducative du Ministère, la Commission scolaire Central Québec croit que la réussite veut dire beaucoup plus que le fait d'obtenir un diplôme. La Commission scolaire définit la réussite comme l'atteinte du plein potentiel de chacun dans tous les aspects de sa vie, peu importe ses antécédents, son environnement ou ses caractéristiques. Notre engagement envers les programmes destinés à la petite enfance concrétise notre conviction que la réussite éducative commence très tôt, avant que les enfants fréquentent la maternelle, et qu'elle se poursuit tout au long de la vie. Forts de notre réussite dans le secteur des jeunes, nous continuerons d'innover pour offrir de nouvelles possibilités à nos élèves de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle. La Commission scolaire poursuivra ses partenariats avec les organisations de son vaste territoire, que ce soit avec le réseau des centres scolaires et communautaires ou avec des organisations moins structurées, afin de jouer un rôle clé dans la réussite éducative de tous. Les membres de la communauté doivent travailler de concert pour partager leur expertise avec les enfants et les élèves, peu importe leur âge. Notre mission, notre vision et nos valeurs témoignent de nos croyances.

Le plan d'engagement vers la réussite décrit comment la Commission scolaire Central Québec compte travailler pour atteindre les objectifs du ministre, que ce soit en matière de diplomation et de qualification, d'équité, de prévention, de maîtrise de la langue, de cheminement scolaire ou de milieu de vie, tout en établissant ses propres enjeux et en y faisant correspondre des objectifs, des indicateurs et des cibles pour assurer le meilleur apprentissage pour tous.



2. RÉFÉRENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le plan d'engagement vers la réussite conclu entre le ministre de l'Éducation et la Commission scolaire a été élaboré et rédigé dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique et des amendements apportés à cette loi par le projet de loi n° 105 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

Projet de loi n° 105

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

1. L'article 36 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) est modifié par la suppression, dans le troisième alinéa, de « mis en œuvre par un plan de réussite ».
2. Les articles 36.1 à 37.1 de cette loi sont remplacés par les suivants :
 - « 37. Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
 - (1) le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - (2) les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - (3) les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - (4) les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés;
 - (5) les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - (6) la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.

Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.

- 37.1. La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3. ».
3. L'article 74 de cette loi est modifié :
 - (1) par le remplacement, dans le premier alinéa, de « plan stratégique » par « plan d'engagement vers la réussite » et de « périodique » par « selon la périodicité qui y est prévue »;
 - (2) par le remplacement du deuxième et du troisième alinéa par le suivant : « Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire. ».

4. L'article 75 de cette loi est remplacé par le suivant :

« 75. Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai d'au moins 60 jours après cette transmission. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école. Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication. »

5. L'article 77 de cette loi est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, de « Les plans, règles et mesures prévus aux articles 75 à 76 » par « Le plan, les règles et les mesures prévus aux articles 75.1 à 76 ».

6. Les articles 209.1 et 209.2 de cette loi sont remplacés par les suivants :

Article 209.1.

Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

- (1) le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
- (2) les orientations et les objectifs retenus;
- (3) les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
- (4) les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
- (5) une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
- (6) tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire. La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai d'au moins 60 jours après cette transmission. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La commission scolaire présente le contenu du plan d'engagement vers la réussite au public lors de la rencontre suivant la date d'entrée en vigueur du plan. Un avis public précisant la date, l'heure et le lieu de la rencontre doit être donné au moins 10 jours avant sa tenue.

209.2. La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier

alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication ou de procéder à des modifications. »

7. Les articles 459.2, 459.3 et 459.4 de cette loi sont remplacés par les suivants :

459.2. Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

459.3. Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes significatives en application de l'article 459.2.

459.4. Le ministre procède à l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite de chaque commission scolaire, selon la périodicité qu'il détermine. Cette évaluation est transmise à la commission scolaire.

Le ministre et la commission scolaire conviennent, le cas échéant, des correctifs qui doivent être mis en place afin d'assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus au plan d'engagement vers la réussite.

Lorsque, malgré les correctifs apportés, le ministre estime qu'il est peu probable que la commission scolaire puisse atteindre les buts fixés ou les objectifs mesurables prévus au plan d'engagement vers la réussite, il peut prescrire toutes mesures additionnelles que la commission scolaire doit mettre en place dans le délai que le ministre détermine. »

3. GROUPES QUI ONT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Selon la Politique de la réussite éducative, toutes les commissions scolaires doivent mobiliser l'ensemble des membres de leur communauté respective pour assurer la réussite éducative des élèves. À la Commission scolaire Central Québec, la collaboration fait partie intégrante de notre culture. Il existe, à l'échelle de la Commission scolaire, une stratégie qui consiste à se servir des communautés d'apprentissage professionnelles pour susciter la collaboration au sein de la communauté.

La Commission scolaire a consulté, à différentes étapes de l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite, les groupes suivants :

- les commissaires



- les parents
- les professionnels travaillant dans le bureau central
- les enseignants
- les directeurs et les directeurs adjoints
- la direction de la Commission scolaire
- les élèves

4. CONSULTATIONS AYANT EU LIEU LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Les consultations suivantes ont eu lieu lors de l'élaboration du présent plan d'engagement vers la réussite :

Comité exécutif	le 6 février 2018
Comité de parents	le 8 février 2018
Comité EHDAA	le 19 février 2018
Élèves	le 22 février 2018
Comité consultatif de gestion	le 27 février 2018
Enseignants et professionnels de la région 03-12	le 26 mars 2018
Enseignants et professionnels de la région 14	le 4 avril 2018 – annulée en raison des conditions météorologiques
Enseignants et professionnels de la région 10-02	le 6 avril 2018
Version préliminaire du plan présentée au comité directeur	le 17 et le 24 avril 2018
Version préliminaire du plan présentée au comité exécutif	le 1 ^{er} mai 2018
Plan déposé au Conseil des commissaires	le 16 mai 2018
Consultation auprès des acteurs clés et du ministre	du 17 mai au 18 juin 2018
Adoption par le Conseil des commissaires	le 20 juin 2018

*Bien qu'ils n'aient pas été spécifiquement consultés en tant que groupe distinct, des membres des professionnels œuvrant à même les écoles étaient présents à cette réunion.



5. PORTRAIT ET ANALYSE DE LA COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC

« CONTINUONS À APPRENDRE »

NOTRE MISSION

La Commission scolaire Central Québec se donne pour mission de soutenir des communautés éducatives dynamiques dans ses écoles et dans son centre, et ce, afin de permettre à tous ses élèves de recevoir la meilleure éducation possible, de favoriser leur épanouissement social et de les préparer à maximiser leur potentiel, ce qui les rendra aptes à devenir membres à part entière d'une société comme la nôtre, toujours en mouvement.

NOS CROYANCES

À la Commission scolaire Central Québec (CSCQ), nous croyons que :

- Apprendre, c'est une démarche qui dure toute une vie;
- Dans la diversité se trouve la richesse;
- Chaque individu possède un potentiel ainsi que le droit de développer ce potentiel dans un environnement sécuritaire, humain et ouvert à tous;
- L'élève doit toujours constituer *la* priorité.

NOS VALEURS

- Transparence
- Leadership
- Coopération dans un environnement d'apprentissage chaleureux

NOTRE VISION

CONTINUONS À APPRENDRE

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

La Commission scolaire Central Québec (CSCQ) dessert la communauté anglophone du centre géographique du Québec sous diverses appellations depuis 1867. La Commission scolaire Central Québec, sous sa forme actuelle, a été établie le 1^{er} juillet 1998, issue de la création des commissions scolaires linguistiques. Cette fusion a permis de regrouper des écoles qui relevaient auparavant de huit commissions scolaires différentes (voir la figure 1). Certaines de ces écoles sont situées en région. Trois autres desservent une population militaire et, conséquemment, ont un bassin d'élèves très changeant. Plus de 90 % de nos élèves sont francophones et commencent donc leur cheminement scolaire en tant qu'apprenants d'une langue seconde, l'anglais. Toutes les écoles de la Commission scolaire Central Québec sont des écoles régionales, par opposition à « des écoles de quartier ». C'est pourquoi les élèves doivent parcourir de grandes distances pour se rendre à l'école. Dans certains cas, cette distance est de plus de 100 kilomètres par jour, ce qui oblige les élèves à passer plus d'une heure à l'aller et au retour pour pouvoir fréquenter une école anglophone.

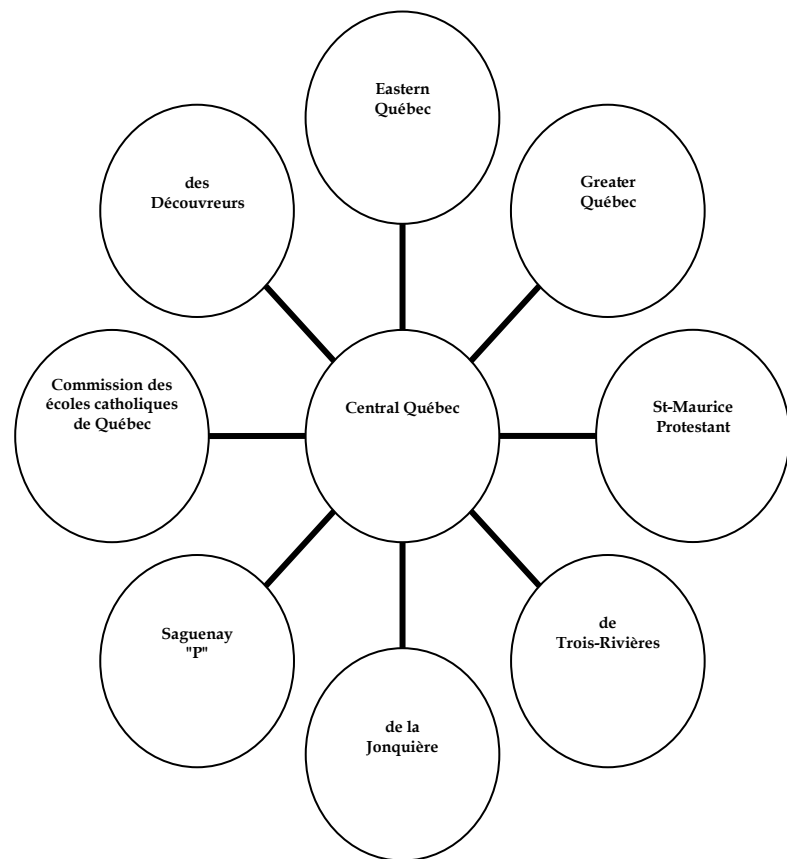


Figure 1 : Commissions scolaires ayant participé à la création de la Commission scolaire Central Québec (CSCQ)

Dix-huit (18) écoles et deux (2) centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle relèvent de la Commission scolaire. À la suite d'une entente avec divers paliers de gouvernement, la Commission scolaire est également responsable de l'École Jimmy Sandy Memorial et du Centre de formation James Chescappio Memorial, tous deux situés dans le village de Kawawachikamach, près de Schefferville. Ces deux établissements ont un bassin d'élèves formé de Naskapis et de Montagnais.

LE TABLEAU 1, présenté ci-après, indique que la CSCQ a quatre (4) écoles secondaires, huit (8) écoles primaires et six (6) écoles offrant une éducation de la maternelle au 5^e niveau du secondaire. Le bassin d'élèves de nos écoles secondaires varie entre 75 et 600 élèves. La plus grande école primaire compte plus de 500 élèves et la plus petite, environ 60 élèves. En dépit d'une diminution graduelle de notre bassin d'élèves au fil des ans, la Commission scolaire Central Québec a toujours continué à offrir un excellent niveau de services à tous ses établissements scolaires.

LE TABLEAU 2, qui suit immédiatement le tableau 1, présente nos projections à long terme quant à notre bassin d'élèves. Celui-ci demeurera relativement stable à partir de 2017, avec une légère tendance à la hausse. Cependant, afin de maintenir ses services et ses programmes dans les écoles qui ne sont pas situées dans la région métropolitaine de Québec, la CSCQ devra veiller à ce qu'un plus grand nombre d'élèves du primaire poursuivent leurs études au secondaire dans ses écoles.

TABEAU 1 : ÉCOLES DE LA CSCQ ET INSCRIPTIONS DANS LE SECTEUR DES JEUNES (*)

PRIMAIRE	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19*	2019-20*
ÉCOLE DOLLARD-DES-ORMEAUX	362	449	488	470	488
ÉCOLE PRIMAIRE DE L'EVEREST	252	320	316	339	330
ÉCOLE PRIMAIRE HOLLAND	237	276	279	280	291
ÉCOLE DE LA TUQUE	78	104	101	109	105
ÉCOLE MACLEAN MEMORIAL	108	150	159	152	141
ÉCOLE PRIMAIRE ANGLAISE DE LA MAURICIE	229	264	286	272	276
ÉCOLE PRIMAIRE DE PORTNEUF	97	117	120	135	140
ÉCOLE RÉGIONALE RIVERSIDE	261	289	330	306	301
ÉCOLE DE SHAWINIGAN	101	134	142	151	139
ÉCOLE PRIMAIRE SAINTE-FOY	146	176	175	191	185
ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-PATRICK (Thetford Mines)	124	149	151	167	179
ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-VINCENT	390	471	460	482	485
ÉCOLE PRIMAIRE DE VALCARTIER	54	72	73	73	75
Total :	2 439	2 971	3 080	3 127	3 135
ÉCOLE JIMMY SANDY MEMORIAL	175	180	134	118	
SECONDAIRE	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19*	2019-20*
ÉCOLE SECONDAIRE A.S. JOHNSON MEMORIAL	89	90	91	97	93
ÉCOLE DOLLARD-DES-ORMEAUX	122	123	145	142	160
ÉCOLE SECONDAIRE DE LA TUQUE	49	54	62	56	64
ÉCOLE MACLEAN MEMORIAL	78	73	84	84	98
ÉCOLE SECONDAIRE QHS	389	379	363	422	425
ÉCOLE RÉGIONALE RIVERSIDE	119	112	109	123	126
ÉCOLE SECONDAIRE DE SHAWINIGAN	59	60	66	59	61
ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-PATRICK (ville de Québec)	514	536	566	612	615
ACADÉMIE DE TROIS-RIVIÈRES	109	111	115	111	110
Total :	1 528	1 538	1 601	1 615	1 658
				<i>*Projection</i>	<i>*Projection</i>
ÉCOLE JIMMY SANDY MEMORIAL	77	77	79	60	
(*) Projection des inscriptions en utilisant les sources de données citées ci-dessous.					

Source des données pour le TABLEAU 1 : Statistiques internes de la CSCQ et Prévion de l'effectif scolaire, le 9 juin 2017, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, MEES

TABLEAU 2 : INSCRIPTIONS GLOBALES, ACTUELLES ET PROJÉTÉES -SECTEUR DES JEUNES

Niveau	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Maternelle	508	455	477	474	470	473	463	449	458
Primaire	2 439	2 516	2 603	2 653	2 665	2 731	2 759	2 700	2 698
Secondaire	1 528	1 538	1 601	1 615	1 658	1 697	1 376	1 830	1 897
TOTAL	4 475	4 509	4 652	4 742	4 793	4 901	4 958	4 979	5 053

Source des données pour le TABLEAU 2 : Statistiques internes de la CSCQ et Prévion de l'effectif scolaire, le 9 juin 2017, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, MEES

TABLEAU 3 : INSCRIPTIONS ACTUELLES - ÉDUCATION DES ADULTES

ÉDUCATION DES ADULTES - EQLC									
Nombre d'élèves inscrits		Profil complet Critère de réussite satisfait		ETP		Diplômes D.E.S.		Inscription/ETP prévus en 2017-2018	
2015-16	2016-17	2015-16	2016-17	2015-16	2016-17	2015-16	2016-17	2017-11-22	
202	176	19	27	47	46.3	10	8	185/48	133 à ce jour / à ce jour

Source des données pour le TABLEAU 3 : Statistiques internes de la CSCQ

Les inscriptions à l'éducation des adultes au Centre de formation Eastern Québec sont demeurées relativement stables au cours des dernières années. Ce qui a changé, c'est le profil des élèves. La plupart de nos élèves inscrits à l'éducation des adultes sont des immigrants qui préfèrent étudier en anglais pour augmenter leurs opportunités de qualification ou d'emploi. De plus, le nombre d'élèves âgés de 16 à 19 ans a considérablement diminué.

TABEAU 4 : INSCRIPTIONS ACTUELLES - FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation professionnelle - Centre de formation Eastern Québec										
	Nombre d'élèves inscrits		Abandon ou ne s'est jamais présenté		ETP		Diplômes - diplôme d'études professionnelles (DEP)		Inscriptions / ETP prévus en 2017-2018	
	15-16	16-17	15-16	16-17	15-16	16-17	15-16	16-17	2017-11-22	
Attestation d'études professionnelles - AEP (enveloppe dédiée)	-	17	-	6	-	5,15	-	9	1	18-19
Lancement d'une entreprise	40	31	7	4	8,27	8	13	20	17/6,2	11 à ce jour / 4 à ce jour
Réception en hôtellerie - alternance travail-études	10	19	3	7	4,3	10,34	6	12	8/6,5	+1 reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)
Santé, assistance et soins infirmiers	56/33	47/17	9	13	27,78	24,44	19	10	27/22	DEP 1 + 2 avec des extensions pour les stages uniquement
Santé, assistance et soins infirmiers - Mise à niveau - OIIAQ	-	1	-	-	-	0,55	-	1	1	À ce jour
Assistance technique en pharmacie	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	10/7	Comme prévu
Total					40,35	48,48			42,7	

Source des données pour le TABLEAU 4 : Statistiques internes de la CSCQ

Parmi les programmes de formation professionnelle offerts, on trouve, entre autres, les suivants : réception en hôtellerie, assistance à la personne en établissement de santé, santé, assistance et soins infirmiers, secrétariat et lancement d'une entreprise.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, un nouveau programme s'est ajouté dans le secteur de la santé, soit le programme assistance technique en pharmacie, offert en partenariat avec la Commission scolaire Lester-B.-Pearson. De plus, le Centre de formation a reçu un financement de l'Initiative de projets McGill pour appuyer cette démarche. La Fondation Jeffery Hale a également offert une généreuse subvention pour aider le Centre à acquérir le matériel requis pour offrir le programme. La stratégie du Centre de formation Eastern Québec est de cibler le marché anglais du secteur de la santé pour la région de la Capitale-Nationale.



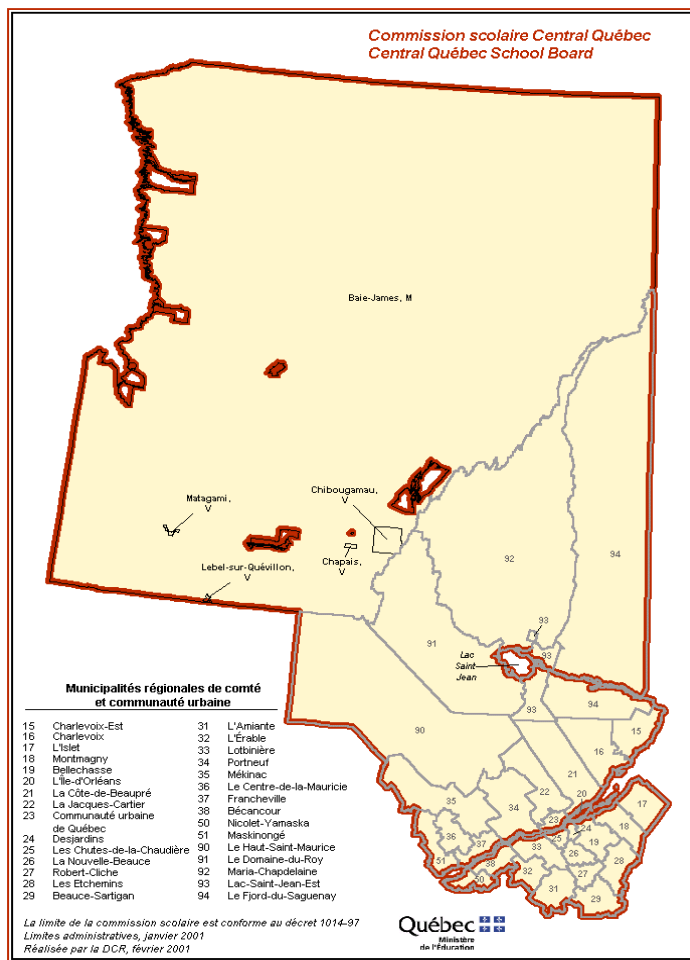


Figure 2- Carte du territoire de la Commission scolaire Central Québec

La Commission scolaire Central Québec (CSCQ) a la particularité de posséder le plus vaste territoire de la province, soit 493 495 km² ou 30 % du Québec, ce qui apporte un lot bien particulier de défis. Certaines de nos écoles sont situées en région et les données démographiques sont très variées d'une école à l'autre. La Commission scolaire Central Québec désire offrir une expérience éducative équitable pour tous, ce qui peut se révéler assez onéreux.

Selon le recensement de 2016, la population de toutes les régions de notre territoire a augmenté. Le taux de croissance varie considérablement d'une région à l'autre, soit un faible 0,5 % dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean contre un taux élevé de 13,3 % dans le Centre-du-Québec. Toutefois, même si la population augmente, il y a un déclin chez les 0 à 14 ans. La variation de cette donnée démographique clé est généralement de -3,5 %, ce qui laisse présager une diminution du nombre potentiel d'élèves dans nos écoles, surtout en région. Afin de maintenir un bon bassin d'élèves, la solution sera de promouvoir nos écoles auprès des familles dont les enfants peuvent se prévaloir d'une éducation en anglais selon la Charte de la langue française. L'utilisation de cette clause « grand-père » pour avoir accès à une éducation en anglais deviendra essentielle, car les statistiques sur le nombre d'anglophones et les personnes dont la langue maternelle est l'anglais mettent en évidence le fait que nous nous trouvons bel et bien dans une situation de langue

minoritaire.

TABLEAU 5 : Données démographiques régionales pour la Commission scolaire Central Québec;
Source : Statistique Canada, recensement canadien de 2016

	02 Saguenay- Lac-St-Jean	03 Capitale- Nationale	04 Mauricie	10 Nord-du- Québec	12 Chaudière- Appalaches	17 Centre-du- Québec	Province de Québec
Territoire (terrains seulement) en km ²	95 761	18 643	35 443	707 164	15 074	6 921	1 300 859
Densité : habitants/km ²	2,9	38,8	7,4	0,10	27,9	35,2	6,0
Population en 2016	276 368	729 997	266 112	44 561	420 082	242 399	8 164 361
Taux de croissance (1996-2016)	0,5 %	4,2 %	1,0 %	4,7 %	2,2 %	3,5 %	3,3 %
0-14 ans en 2016	15,4 % 42 590	15,0 % 109 630	14,6 % 36 845	27,5 % 12 270	16,7 % 70 255	16,6 % 40 255	16,3 % 1 333 260
Variation 0-14 ans : 1996-2016	-5,0 %	+1,9 %	+3,1 %	+3,1 %	-3,7 %	-3,6 %	-2,9 %
Familles monoparentales	10 750 13,3 %	29 125 14,4 %	12 420 16,7 %	3 020 26,2 %	16 020 13,2 %	10 120 17,4 %	379 460 16,8 %
Population : anglais langue maternelle	0,6 % (1 710)	1,4 % (10 250)	1,0 % (2 605)	4,6 % (2 060)	0,82 % (3 400)	1,0 % (2 275)	7,5 % (601 155)
Population anglophone* * première langue officielle parlée	0,7 % (1 800)	2,1 % (11 865)	1,3 % (2 840)	43,6 % (19 360)	0,86 % (3 565)	1,0 % (2 385)	11,95 % (964 120)
Bilinguisme* *connaissance des deux langues officielles	18,9 % 51 700	37,9 % 272 700	25,8 % 67 560	25,1 % 11 130	25,8 % 106 955	24,9 % 59 435	44,5 % 3 586 410
Langue la plus souvent parlée à la maison - ANGLAIS	0,43 % 1 175	1,1 % 7 895	0,65 % 1 700	8,2 % 3 640	5,0 % 2 090	0,6 % 1 395	9,7 % 782 185
Langues non officielles	440	605	3 600	26 835	15	10	45 570
Premières Nations	0,16	0,08 %	1,4 %	60,8 %	0,004 %	0,004 %	0,56 %
Immigrants	1,1 %	6,3 %	2,5 %	1,2 %	1,8 %	2,4 %	13,7 %
Analphabétisme* 1995	17,3 %	14,8 %	19,8 %	25,1 %	21,7 %	22,0 %	20,6 %
Diplômés universitaires Baccalauréat et plus	14,3 %	33,7 %	19,8 %	12,4 %	18,2 %	11,9 %	27,4 %
Taux de chômage 2017 4 ^e trimestre	6,0 %	4,3 %	5,2 %	13 %	2,4 %	4,5 %	5,5 %
Revenu médian des ménages en \$ 2015	58 078 \$	62 789 \$	49 496 \$	82 065 \$	61 635 \$	52 923 \$	59 822 \$

Revenu médian total des familles monoparentales en \$ 2015	28 564 \$	34 783 \$	25 237 \$	43 056 \$	32 207 \$	27 460 \$	31 574 \$
--	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Trois des écoles de la CSCQ sont situées dans des milieux socio-économiques défavorisés et bénéficient donc de mesures de financement additionnelles selon les règles budgétaires. Ces programmes de financement sont les suivants :

15011-AGIR AUTREMENT

15014-ETUDES DIRIGÉES

15015-RÉUSSITE EN LECTURE ET EN ÉCRITURE

Pour être admissibles à ce financement additionnel, les écoles doivent avoir obtenu un rang décile de 8 ou plus pour leur indice de milieu socio-économique (IMSE). Ces écoles reçoivent un montant additionnel pour financer des activités éducatives visant à susciter des changements durables en salle de classe pouvant mener à une meilleure participation de l'élève et à sa réussite.

ÉCOLES DE LA CSCQ RECEVANT UN FINANCEMENT SPÉCIAL

- L'École secondaire de La Tuque, située à La Tuque
- L'École MacLean Memorial, située à Chibougamau
- L'École secondaire de Shawinigan, située à Shawinigan

Le ministre de l'Éducation a cité le principe de l'équité comme l'un des principaux thèmes de son plan stratégique. D'ici 2030, la Commission scolaire Central Québec travaillera auprès de ces trois écoles pour cerner les problèmes prioritaires et appuiera les équipes-écoles dans leur élaboration de pratiques gagnantes pour assurer que les élèves atteignent leur plein potentiel.

Note : Bien que ces trois écoles soient situées dans des milieux défavorisés, il est à souligner que toutes les écoles de la CSCQ, même celles qui sont situées dans des milieux plus favorisés, comptent des enfants victimes de la pauvreté.



TABLEAU 6 : Indices de défavorisation 2016-2017. Source : MELS, SPRS, DSID, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2006 (production avril 2017)

Indices de défavorisation - 2016-2017

881000 Commission scolaire Central Québec
Écoles primaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2016)
881001	École Saint-Vincent	9,59	4	5,54	2	403
881003	École Dollard-des-Ormeaux	5,60	1	9,28	5	371
881004	École primaire Holland	12,75	6	6,50	3	242
881006	École primaire Sainte-Foy	7,80	2	2,61	1	160
881008	École primaire de Valcartier	0,71	1	6,18	2	55
881009	École primaire de Portneuf	6,95	2	9,18	5	97
881010	École primaire Saint-Patrick	11,39	5	11,70	6	130
881011	École primaire de l'Everest	13,48	6	6,92	3	272
881014	École primaire anglophone de la Mauricie	17,50	7	12,36	6	222
881016	École secondaire de Shawinigan	19,42	8	15,11	8	113
881017	École secondaire de La Tuque	13,39	6	22,31	10	82
881019	École régionale Riverside	11,06	4	8,65	4	244
881021	École MacLean Memorial	4,90	1	23,28	10	123

881000 Commission scolaire Central Québec
Écoles secondaires

Code de l'école	Nom de l'école	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (SFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)	Nombre d'élèves (30/09/2016)
881002	École secondaire Québec High School	10,37	3	5,94	1	379
881003	École Dollard-des-Ormeaux	4,09	1	9,33	4	123
881005	École secondaire Saint-Patrick	11,27	4	6,05	1	536
881007	École secondaire A.S. Johnson Memorial	11,51	4	11,13	5	90
881015	Académie de Trois-Rivières	20,01	8	13,05	6	110
881016	École secondaire de Shawinigan	21,38	8	17,98	9	60
881017	École secondaire de La Tuque	14,17	6	19,48	9	54
881019	École régionale Riverside	12,29	5	9,97	4	112
881021	École MacLean Memorial	5,62	1	18,64	9	73

Source : MEES, GIR, DGSEG, DIS, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2006 (production avril 2017).

Note : Les écoles sont classées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.
Les écoles institutionnelles avec entente MEES-MSSS ne sont pas diffusées, de même que les écoles avec moins de 30 élèves présents au 30 septembre.
Il n'y a pas d'indices de défavorisation pour les commissions scolaires à statut particulier (Littoral, crie, Kativik), de même que pour les établissements d'enseignement privés et les écoles gouvernementales.

CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

En 2017-2018, il y avait 387 postes d'enseignement ETP (équivalent temps plein) à la Commission scolaire Central Québec, dont 9 dans le secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Dans le secteur des jeunes, ceci équivaut à un rapport élèves-enseignant de 15,57 au primaire et de 14,27 au secondaire.

Il y a 176 enseignants âgés de 53 ans ou plus, dont 81 occupent des postes réguliers à temps plein menant à la permanence (E1) et 95 sont répartis dans toutes les autres catégories. Ceci indique que 45,5 % du personnel enseignant atteindra bientôt l'âge de la retraite. La plupart des enseignants travaillent dans leur champ d'expertise; toutefois, en raison de la petite taille de la majorité de nos écoles, certains peuvent avoir à enseigner plus d'une matière.

Il y a 94 enseignants classés comme étant de nouveaux enseignants (moins de 5 ans d'expérience), dont 25 ont un statut E1 et 69 sont répartis dans toutes les autres catégories. Ceci équivaut à dire que 24,3 % du personnel enseignant commence sa carrière d'enseignement. Les recherches démontrent que cette catégorie d'enseignant est celle qui est le plus à risque de quitter la profession. La Commission scolaire Central Québec appuie donc ses nouveaux enseignants par l'intermédiaire de son programme d'accueil, afin de leur donner tout le soutien nécessaire au cours de ces premières années d'enseignement.

Lors du processus de consultation, les enseignants et les directeurs ont exprimé leur inquiétude par rapport à la dotation de personnel. Puisque notre commission scolaire occupe un si vaste territoire, il est difficile d'attirer des enseignants anglophones qualifiés, ainsi que d'autres membres du personnel anglophones et qualifiés, comme des techniciens en éducation spécialisée, des techniciens en services de garde, des superviseurs d'élèves, des préposés aux élèves handicapés, des psychologues, des orthophonistes et des psychoéducateurs.

Il existe actuellement une pénurie de suppléants qualifiés en enseignement.

LA RELÈVE DES ADMINISTRATEURS

Les directions d'école ont également exprimé une autre préoccupation lors du processus de consultation, soit la relève des administrateurs, tant dans les établissements scolaires qu'au centre administratif. Des 24 postes de cadres à la Commission scolaire Central Québec, il existe une possibilité de 7 retraites au cours des 3 prochaines années, ce qui représente un peu moins de 30 %. Afin de pallier l'impact de la perte d'expérience et de connaissance de l'organisation, des stratégies devront être mises en place pour disposer d'un plan de relève.



ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Au cours des cinq dernières années, la CSCQ a observé une augmentation du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers. Non seulement leur nombre a-t-il augmenté, mais la complexité de leurs besoins aussi, particulièrement au cours des premières années de scolarisation, soit à la maternelle et au 1^{er} cycle du primaire. La Commission scolaire Central Québec croit fermement à l'inclusion; ainsi, les données indiquent-elles une intégration de 100,0 % au primaire. Au secondaire, les élèves inscrits aux différents parcours de formation, comme le parcours de formation axée sur le travail, sont considérés comme étant dans des classes à part. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour assurer la réussite de tous nos élèves, dont des activités de perfectionnement professionnel pour les membres du personnel des écoles afin qu'ils puissent mieux travailler avec diverses formes d'aptitudes chez les apprenants.

TABLEAU 7: NOMBRE D'ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS
Officiellement inscrits à la CSCQ - primaire et secondaire
(Source: données provenant du GPI)

CODES	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire	Primaire	Secondaire
Identification 01	118	155	133	133	61	127
Identification 02	92	130	98	100	66	109
Identification 11	29	18	28	16	18	11
Identification 12	18	2	22	2	22	5
Codes 14-99 du MEES	82	64	66	55	97	86
TOTAL	600/4452		653/4511		602/4681	
(pourcentage)	13,48%		14,5 %		12,9 %	
Taux d'intégration	100%	96,0%	100%	95,2%	n/d	n/d
Garçons	100%	96,0%	100%	93,2%	n/d	n/d
Fukkes	100%	95,9%	100%	98,5%	n/d	n/d

La Politique de la réussite éducative cible les orientations suivantes, auxquelles la Commission scolaire Central Québec adhère.

DES INTERVENTIONS PRÉCOCES

Éducation à la petite enfance

Depuis 2009, la CSCQ peut compter sur un comité sur l'apprentissage des jeunes enfants, qui organise annuellement un symposium d'une durée de deux jours pour offrir des activités de perfectionnement professionnel et des possibilités de réseautage aux techniciens en services de garde, aux éducateurs à la petite enfance et aux enseignants de maternelle. Au cours des dernières années, on a également invité à ce symposium les enseignants de la 1^{re} année du 1^{er} cycle du primaire, les enseignants-ressources et les professionnels œuvrant au sein des écoles. On y met toujours l'accent sur l'importance d'apprendre en jouant, conformément aux étapes de développement et aux programmes du Ministère.

Maternelle quatre ans

Le programme de maternelle quatre ans offre aux enfants et aux parents de milieux socio-économiques défavorisés l'occasion de s'initier à la culture scolaire, ce qui leur apprend à faire le lien entre la maison et l'école. Le but est d'inculquer aux enfants des attitudes, des stratégies ainsi que le désir d'apprendre, pour bien les outiller dès le départ.

La CSCQ a une école qui offre ce programme :

- L'École MacLean Memorial à Chibougamau



DES BESOINS DIVERSIFIÉS

PARCOURS ÉDUCATIFS

PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI

Ce parcours comporte deux programmes :

La formation préparatoire au travail (FPT) - C'est un programme d'une durée de trois ans, conçu pour offrir aux élèves une transition graduelle vers le travail et la vie communautaire, de même qu'un enseignement adapté aux besoins, aux habiletés et au plan d'intervention de chacun. Le certificat obtenu à la fin de ce programme, soit le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT) atteste les compétences générales des élèves en matière d'employabilité.

La formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS) - C'est un programme d'une durée d'un an offrant une formation en milieu de travail menant à un certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), jumelée à des études

intensives dans les trois matières de base que sont l'anglais langue d'enseignement, les mathématiques et le français langue seconde.

Trois de nos écoles offrent le parcours de formation axée sur l'emploi :

- L'École secondaire Andrew Stuart Johnson Memorial à Thetford Mines
- L'École Jimmy Sandy Memorial à Kawawachikamach (sur la réserve naskapie)
- L'École QHS dans la ville de Québec

ÉTUDES EN CONCOMITANCE

Ce programme s'adresse aux élèves du 2^e cycle du secondaire qui désirent suivre un programme de formation professionnelle en même temps qu'un programme d'études dans le secteur de la formation générale des jeunes.

La CSCQ a une école qui offre ce programme :

- L'École secondaire Andrew Stuart Johnson Memorial à Thetford Mines

L'ÉQUIPE-ÉCOLE

ACCUEIL DES ENSEIGNANTS

Depuis 2004, la Commission scolaire offre un programme d'accueil des enseignants.

Tous les ans, au mois d'août, le Service des ressources humaines, en collaboration avec les Services éducatifs, offre aux enseignants qui viennent d'être embauchés l'occasion de participer au programme d'accueil des nouveaux enseignants, d'une durée de quatre jours. Dans un climat accueillant axé sur la pratique, on donne aux nouveaux enseignants divers éléments d'information couvrant plusieurs sujets, pour assurer qu'ils acquièrent les connaissances et les ressources nécessaires pour entreprendre l'année scolaire, au cours de laquelle les conseillers pédagogiques de la Commission scolaire leur offrent un soutien constant.

CULTURE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

La CSCQ est d'avis que l'apprentissage, c'est l'affaire de toute une vie. C'est pourquoi, depuis toujours, elle investit dans le perfectionnement professionnel pour permettre aux administrateurs, aux enseignants, aux professionnels et aux membres du personnel de soutien de devenir de bons leaders, éducateurs et membres engagés de notre équipe, contribuant, chacun à leur façon, à la réussite de tous nos élèves. À cet égard, le montant total déclaré conformément à la « Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre » est d'environ 650 000 \$ par année, bien que le pourcentage d'un pour cent de notre masse salariale ne soit que d'environ 404 422 \$.

La Commission scolaire Central Québec offre un soutien pédagogique continu à ses établissements scolaires. Les Services éducatifs (de l'enseignement et complémentaires) ont une équipe de neuf conseillers pédagogiques. Tout au long de l'année, l'équipe des Services éducatifs offre des mesures de soutien variées, que ce soit sous forme d'ateliers ou en se rendant dans les établissements scolaires pour travailler directement avec les équipes-écoles ou avec une personne en particulier. Des activités de perfectionnement professionnel sont également offertes à l'extérieur de la Commission scolaire sous l'égide du secteur anglophone, par exemple LCEEQ ou LEARN. Lors du processus de consultation, les enseignants ont d'ailleurs exprimé leur appréciation en ce qui a trait aux diverses occasions qui leur sont offertes de participer à des activités de perfectionnement professionnel. Ils se sont également montrés satisfaits de pouvoir réseauter et travailler ensemble. En fait, ils aimeraient avoir encore plus d'occasions de collaborer, bien qu'ils soient conscients des effets négatifs de leurs trop nombreuses absences de la salle de classe.

COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNELLES (CAP)

Ces dernières années, bon nombre des activités de perfectionnement professionnel organisées par la Commission scolaire Central Québec portent sur l'implantation des communautés d'apprentissage professionnelles. Celles-ci offrent une structure favorisant la réussite des élèves par la création d'équipes d'éducateurs travaillant ensemble en utilisant des données probantes pour orienter leurs interventions. En effet, la prise de décision axée sur les données fait partie intégrante des stratégies utilisées à la CSCQ pour favoriser la réussite des élèves. C'est pourquoi les activités de perfectionnement professionnel des trois dernières années étaient axées sur la mise en place de CAP pleinement fonctionnelles dans chacun des établissements scolaires de la CSCQ. De façon stratégique, la Commission scolaire est allée dans le même sens que les initiatives provinciales et celles du secteur anglophone pour atteindre ce but. Grâce au financement octroyé dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, la CSCQ a pu assister à d'importantes conférences lui ayant permis d'acquérir une bonne pratique à cet égard, comme la réponse à l'intervention et l'accompagnement.

Le leadership partagé et la pratique collaborative sont des composantes essentielles de la culture scolaire dans une communauté d'apprentissage professionnelle. Le travail nécessaire se poursuit dans tous les établissements scolaires de la CSCQ, mais il est maintenant évident que bon nombre de cadres prendront leur retraite, que ce soit du centre administratif ou des écoles, au cours des cinq prochaines années. Conséquemment, la Commission scolaire recrute présentement des personnes qui ont le désir d'agir en tant que leaders et de travailler au sein d'équipes pour assurer la poursuite de la vision et des initiatives de la CSCQ ainsi que le maintien de nos excellents résultats.

LITTÉRATIE ET NUMÉRATIE

La Commission scolaire Central Québec se classe invariablement parmi les commissions scolaires les plus performantes du Québec. L'EXCELLENTE PERFORMANCE SCOLAIRE fait partie de la culture de la CSCQ. De tels résultats sont issus d'un bon plan stratégique de perfectionnement professionnel. Ce sont les Services éducatifs qui ont la responsabilité d'assurer que nos élèves ont accès à un bon programme d'études. Si le besoin s'en fait sentir, ils mettent en place des interventions et des initiatives.

Séminaire d'été en mathématiques – À l'échelle provinciale, les résultats en mathématiques obtenus par les élèves du primaire dans le secteur anglophone ont démontré que la majorité d'entre eux ne réussissent pas bien. C'est après une analyse des données pour tenter de cerner le

problème que ce projet a vu le jour. Des enseignants de mathématiques d'un peu partout au Québec, tant du primaire que du secondaire, se rencontrent lors de ce séminaire d'été pour s'initier à l'enseignement conceptuel des mathématiques. La conseillère pédagogique en mathématiques offre un soutien constant aux trois cohortes d'enseignants qui sacrifient une partie de leur été pour participer à cette activité de perfectionnement professionnel de haut niveau. Ce projet à long terme a favorisé un changement des pratiques en salle de classe ainsi que la conception et l'enseignement des mathématiques chez ces enseignants. Les résultats obtenus jusqu'ici sont prometteurs.

Classes modèles - Un soutien est offert aux enseignants du primaire en mathématiques et en anglais langue d'enseignement, sous la forme de visites de salles de classe où ils peuvent observer des pratiques gagnantes de l'enseignant, tout en échangeant et en apprenant l'un de l'autre, par exemple dans le cadre de l'enseignement en petits groupes axé sur les besoins d'apprentissage des élèves. Les enseignants qui apprennent les uns des autres est une formule qui a fait ses preuves. Après les visites de classes modèles, les conseillers pédagogiques dans ces deux matières offrent du soutien aux enseignants.

Centres de correction collective - Chaque année, les conseillers pédagogiques des Services éducatifs organisent, en tant qu'activité de perfectionnement professionnel, des centres de correction collective destinés aux enseignants de certains niveaux, et ce, en anglais langue d'enseignement (primaire et secondaire), en français (primaire et secondaire) et en mathématiques (primaire). Les enseignants corrigent les travaux des élèves ensemble, dans le but d'en arriver à une compréhension commune des outils d'évaluation et de s'entendre sur la note à accorder aux travaux des élèves. Les données des outils d'évaluation sont recueillies afin de pouvoir faire un suivi de la réussite des élèves. Ces données servent également à cibler les parties de programmes qui ne sont pas bien comprises des élèves, pour que la Commission scolaire puisse établir des stratégies pour les aider.

Principaux objectifs d'apprentissage - Afin d'aider les écoles à répondre à la première question clé qu'on leur pose dans les CAP, soit « Que voulons-nous que nos élèves apprennent au juste? », certaines équipes-écoles ont commencé, en 2017-2018, à tenter de déterminer les principaux objectifs d'apprentissage en anglais langue d'enseignement, en français et en mathématiques. Ce travail se poursuivra pour aider les équipes-écoles à décortiquer les principaux objectifs d'apprentissage et à établir des cibles précises à cet égard.

LA RELATION ÉDUCATEUR-ENFANT ET ENSEIGNANT-ÉLÈVE

PARTICIPATION DES ÉLÈVES

On considère que les élèves participent lorsqu'ils contribuent activement à leur environnement d'apprentissage. La CSCQ a mis en place deux initiatives pour leur permettre de s'exprimer :

Sondages auprès des élèves

- « Our School Survey » - Cet outil en ligne, offert par The Learning Bar, comporte une partie destinée aux élèves de la 4^e à la 6^e année du primaire et une autre destinée aux élèves de tous les niveaux du secondaire. Le sondage, mené une fois par année, comporte des questions regroupées par catégories, soit le côté socio-affectif, la santé physique, l'aspect scolaire et l'environnement scolaire.
- Le « COMPASS Student Questionnaire » - Ce sondage destiné aux élèves a été organisé par le CIUSSS de la région 03 et conçu par l'Université de Waterloo. Trois écoles de la CSCQ expérimentent présentement cet outil :
 - L'École Dollard-des-Ormeaux (2016-2017 / 2017-2018) à Courcellette

- L'École secondaire Saint-Patrick (2017-2018) dans la ville de Québec
- L'École secondaire QHS (2017 -2018) dans la ville de Québec

Comité consultatif des élèves

Depuis 2015, le directeur général rencontre un groupe d'élèves du secondaire trois fois par année. Les élèves qui participent à ces rencontres font également partie du conseil scolaire de leur école. Neuf écoles y sont représentées. Les élèves contribuent à la rédaction de l'ordre du jour et au déroulement des rencontres, qui permettent au directeur général d'obtenir des commentaires et des idées sur un large éventail de sujets.

COMPÉTENCES DU 21^E SIÈCLE

CITOYENNETÉ MONDIALE – Plus que jamais auparavant, les élèves d'aujourd'hui doivent en connaître davantage sur le monde dans lequel ils vivent. Ils doivent s'initier aux cultures étrangères et savoir comment établir des liens. À cet égard, la Commission scolaire Central Québec encourage ses élèves à participer à des voyages humanitaires dans d'autres parties du monde; elle a également mis sur pied un programme d'études internationales. Plusieurs de nos écoles participent également à des échanges éducatifs et à des voyages aux États-Unis et en Amérique centrale.

CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE – En cette ère de surplus d'information et de prolifération des médias sociaux, nos élèves doivent savoir reconnaître rapidement les données qui leur parviennent et distinguer ce qui est fiable de ce qui ne l'est pas. Afin d'aider les élèves à démystifier les réalités des technologies de l'information et à acquérir des pratiques responsables sur Internet, la Commission scolaire demeure vigilante pour assurer que la citoyenneté numérique est enseignée et pratiquée dans ses établissements scolaires.

INTELLIGENCE ÉMOTIONNELLE – La capacité de travailler en équipe et de collaborer avec d'autres tout en solutionnant des problèmes dans des situations authentiques est une compétence dont nos élèves ont besoin. Grâce à la prestation du programme d'études viable garanti, ainsi que le travail des professionnels de l'école, nos élèves développent l'empathie pour les membres de leur communauté et le monde. Cela les aidera à résoudre une grande variété de problèmes.

APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

La Commission scolaire Central Québec est beaucoup plus qu'un ensemble de bâtiments et que les activités éducatives qui s'y déroulent. C'est une communauté d'apprenants réunie autour d'un héritage commun, celui de la langue anglaise. Notre force réside dans notre engagement envers notre communauté et notre désir de la préserver et de la renforcer. Tous les groupes qui ont pris part au processus de consultation ont mentionné l'importance de garder intact notre esprit communautaire, car c'est ce qui nous distingue. À cette fin, la Commission scolaire Central Québec, couvrant un vaste territoire, offre aux élèves l'occasion d'établir des liens et d'apprendre les uns des autres en dehors du cadre de leur salle de classe et de leur propre communauté scolaire.

Le festival des Arts – Le festival des Arts a lieu chaque printemps. Il comporte deux volets, l'un pour le primaire et l'autre pour le secondaire. Ce festival regroupe des élèves venant de toutes les écoles de la Commission scolaire pour partager leurs productions artistiques, que ce soit en danse, en théâtre ou en musique, et pour participer à divers ateliers animés par des artistes.

Le concours PIX – La CSCQ fait la promotion des arts visuels en organisant chaque année un concours de photographies ouvert à tous les élèves, de la maternelle au 5^e niveau du secondaire, et aux membres du personnel.

La course à pied annuelle – Depuis au moins 20 ans, la CSCQ organise une course à pied annuelle. Tous peuvent y participer, tant les élèves du primaire et du secondaire que les adultes. Cette course souligne l'importance d'un mode de vie sain et actif, tout en regroupant la grande communauté de la CSCQ (élèves, parents et membres du personnel).

Journée d'athlétisme pour le primaire – Cet événement printanier annuel fait la promotion d'un mode de vie en santé en regroupant les élèves du 3^e cycle du primaire de toutes les écoles de la Commission scolaire pour qu'ils participent à diverses activités d'athlétisme.

« Fall Fest » – C'est l'organisme communautaire Voice of English-Speaking Québec qui organise, chaque automne, ce festival de l'automne, événement communautaire mettant en vedette des organisations et des services anglophones de la région métropolitaine de Québec. La Commission scolaire et ses écoles de la région y prennent part et sont considérés comme des partenaires importants.

« NOUS sommes CQ » – À l'automne 2018, la Commission scolaire organisera le premier événement « NOUS sommes CQ », faisant la promotion de la participation des élèves, de l'importance d'un mode de vie en santé et des compétences de leadership, en regroupant les élèves du secondaire intéressés de toutes les écoles de la CSCQ à participer à un large éventail d'activités.

À plus grande échelle, la Commission scolaire Central Québec est l'une des neuf commissions scolaires anglophones de la province. Nous faisons donc partie d'une communauté d'apprentissage dynamique qui ouvre la voie à des activités de perfectionnement professionnel avant-gardistes pour notre personnel et à des activités provinciales pour nos élèves.

CENTRES SCOLAIRES ET COMMUNAUTAIRES (CSC)

Grâce au financement octroyé dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, sept écoles de la CSCQ participent à l'initiative des centres scolaires et communautaires. Ces écoles, tournées vers la communauté, élaborent des projets pour unir l'école et la communauté environnante. Les sept centres suivants, créés en collaboration avec le ministre de l'Éducation, établissent des partenariats permettant d'offrir divers services et activités, souvent en dehors des heures d'école, pour aider à répondre aux besoins des apprenants, de leurs familles et de la communauté en général :

- École secondaire de La Tuque
- École primaire de Portneuf
- École secondaire QHS
- École primaire de Valcartier
- École A.S. Johnson Memorial/Saint-Patrick (Thetford Mines)
- École primaire de l'Everest - modèle élargi avec l'École secondaire QHS
- Centre de formation Eastern Québec – modèle élargi avec l'École secondaire QHS



FORMATION CONTINUE

Le Centre de formation Eastern Québec, qui fait partie de la Commission scolaire Central Québec (CSCQ), offre une éducation en anglais aux adultes depuis près de 30 ans. Le Centre, qui est réputé en tant que centre de petite taille à l'approche dynamique et chaleureuse, contribue à la réussite des élèves, que ce soit en formation générale des adultes, en formation professionnelle ou dans le cadre de cours de langue.

De par sa vocation, le Centre de formation Eastern Québec a comme mission d'encourager la réussite des élèves ainsi que la formation continue, tout en préparant sa communauté d'apprenants très diversifiée à poursuivre des études ou à s'intégrer au marché du travail. Les élèves reçoivent une éducation en langue anglaise de qualité dans un environnement stimulant, sécuritaire, empreint de respect et d'encouragement. Le soutien personnalisé dans le cadre de l'apprentissage individuel permet aux élèves de devenir des citoyens qui seront des apprenants adultes fiables, confiants, professionnels, autonomes et prospères.

Les élèves proviennent de milieux multiculturels, bilingues ou multilingues, et sont âgés de 16 à 65 ans. Beaucoup d'apprenants s'inscrivent au Centre pour obtenir les crédits ou suivre les cours préalables dont ils ont besoin pour décrocher leur diplôme d'études secondaires (DES) ou pour suivre un programme de formation professionnelle. D'autres ont déjà leur diplôme d'études secondaires, mais désirent suivre des cours de mathématiques ou de sciences afin de pouvoir entrer au cégep ou à l'université.

Dans le secteur de la formation générale des adultes, le Centre de formation offre aux élèves deux principaux types de programmes. Tout d'abord, le Centre offre des cours permettant aux élèves d'obtenir les crédits ou les préalables dont ils ont besoin pour obtenir leur diplôme d'études secondaires (DES), pour suivre un programme de formation professionnelle ou pour entrer au cégep. Ensuite, le Centre offre des cours de francisation et d'anglais langue seconde. Pour ce qui est de la formation professionnelle, le Centre, offre, entre autres, les programmes suivants : réception en hôtellerie, assistance à la personne en établissement de santé, Santé, assistance et soins infirmiers, secrétariat, assistance technique en pharmacie et lancement d'entreprise.

6. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS RETENUS PAR LE MINISTRE

Le ministre de l'Éducation a indiqué que toutes les commissions scolaires devraient retenir deux grandes orientations dans le cadre de leur plan d'engagement vers la réussite. Ce sont les suivantes :

1. Contribuer à l'amélioration et au maintien du niveau de littératie de la population adulte résidant sur le territoire de la Commission scolaire¹

En tant que commission scolaire anglophone du secteur public, la Commission scolaire Central Québec a comme premier mandat de donner à chaque membre de sa communauté l'occasion d'atteindre la réussite éducative. La littératie et la numératie sont deux aspects fondamentaux de cette réussite.

« Les compétences en littératie et en numératie sont largement reconnues comme les fondations sur lesquelles une personne peut construire son avenir. Plus ces compétences sont élevées et maintenues tout au long de la vie, plus la personne disposera de l'autonomie requise pour faire des choix éclairés dans sa vie personnelle, professionnelle et citoyenne. Ces compétences sont essentielles dès le plus jeune âge pour la préparation à l'école, pour les transitions inhérentes au parcours scolaire lui-même et pour celles qui conduisent aux études supérieures ou au marché du travail. Leur caractère indispensable résiste à toutes les modes et elles sont encore aujourd'hui au cœur des compétences du 21^e siècle.

Un niveau insuffisant de compétences en littératie et en numératie entraîne de lourdes conséquences non seulement sur la réussite éducative d'une personne, mais aussi sur sa vie personnelle, professionnelle et citoyenne. Cela représente en même temps une perte importante pour la collectivité à tous points de vue. L'analphabétisme nous prive du potentiel d'un trop grand nombre de personnes sans lesquelles le développement social, économique et culturel du Québec ne peut se réaliser pleinement.

L'analphabétisme est un défi auquel on doit constamment porter attention, car les diverses transformations et mutations qui font évoluer les sociétés modernes comme le Québec ont pour effet de rehausser continuellement le niveau de compétences qu'une personne doit posséder pour être pleinement autonome et fonctionnelle. » Politique de la réussite éducative, page 14

La Commission scolaire Central Québec travaillera de concert avec ses partenaires en littératie pour relever ce défi.

2. Assurer que les élèves du primaire s'adonnent à des activités physiques 60 minutes par jour²

La Commission scolaire Central Québec a décidé d'inclure un objectif en lien avec cette orientation à la section 7 de son plan d'engagement vers la réussite. Voir l'orientation 3 - Bien-être pour la communauté de la CSCQ.

¹ En phase avec l'objectif 5 de la Politique de la réussite éducative.

² En phase avec l'objectif 4 de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.



OBJECTIF 1 : L'ÉQUITÉ - D'ici 2030

Réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

Le ministre de l'Éducation a déterminé que l'un des éléments essentiels de la réussite des écoles de demain est l'équité. Des offres éducatives équitables pour des élèves provenant de milieux différents et possédant des expériences et des aptitudes variées peuvent constituer un défi, mais ce n'est qu'en assurant la réussite de tous les élèves de toutes ses écoles qu'une commission scolaire peut être considérée comme ayant accompli sa mission. En phase avec la Politique de la réussite éducative du ministre, la Commission scolaire Central Québec a choisi de cibler les écarts de réussite entre les sous-groupes suivants :

- Écarts dus au sexe des élèves
- Les élèves HDAA (codés 01-99 avec des plans d'intervention)
- Les élèves des milieux défavorisés (Agir autrement)
- Les élèves de familles d'immigrants de 1^{re} génération

Les données du MEES indiquent que le nombre d'élèves considérés comme provenant de familles d'immigrants de 1^{re} ou de 2^e génération n'est pas significatif du point de vue statistique.

La CSCQ surveillera la situation et fera le suivi de cet objectif, sans toutefois élaborer de stratégie à cet égard.

TABLEAU 8: NOMBRE ET POURCENTAGE D'ÉLÈVES CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT DES IMMIGRANTS

(Source : MEES, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2017-08-03)

	1 ^{re} génération-Nés à l'extérieur du Canada		2 ^e génération - Nés au Canada d'un ou de deux parents nés à l'extérieur du Canada	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2014-2015	65	0,2%	117	0,3%
2015-2016	82	0,2%	122	0,3%

2016-2017	75	0,2%	115	0,3%
-----------	----	------	-----	------

La Commission scolaire Central Québec a également décidé d'examiner les résultats de ses apprenants des Premières Nations, dont la majorité viennent de nos communautés nordiques où la pauvreté compromet les chances de réussite. Ces objectifs font partie de la section 7 de notre plan d'engagement vers la réussite.

Le ministre de l'Éducation exige des commissions scolaires qu'elles analysent l'équité en utilisant seulement les taux de diplomation et de qualification des cohortes de sept ans. Toutefois, la CSCQ fera également la collecte et l'analyse de données pour d'autres matières considérées comme des composantes clés menant à la diplomation et la qualification.

Basés sur les données de l'année 2016-2017, les indicateurs suivants seront désagrégés et examinés en fonction des sous-groupes précédemment décrits.

INDICATEURS :

Indicateurs principaux (Ministère) :

Pour le secondaire

- Taux de diplomation et de qualification -DES ou DEP (de x à 85,0 % d'ici 2030)
- Taux globaux de diplomation et de qualification (de x à 90,0 % d'ici 2030)

TABLEAU 9: TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS DE LA CSCQ COHORTE DE SEPT ANS SELON LES GROUPES CIBLÉS

(Année de référence: 2014-2015 / Cible: voir le tableau / Source: MEES Taux de diplomation et de qualification selon la cohorte, la durée et le sexe, Rapport : Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire – Édition 2017)

Note : les données les plus récentes du MEES pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle ainsi que pour le secteur des jeunes ne sont pas disponibles.

	Situation provinciale					Commission scolaire Central Québec			
	2014-2015 (cohorte de 2008)		Cible 2022	Cible 2030		2014-2015 (cohorte de 2008)		Cible 2023	Cible 2030
	Taux de réussite	Écart	Écart	Écart	Taux de réussite	Écart	Écart	Écart	
TOTAL	78,8%	Tous les secteurs	10,1%	6,1%	5,0%	87,5%	8,7%	6,0%	4,2%
Garçons	73,8%					83,4%			
Filles	83,9%					92,1%			
Élèves EHDAA¹	48,3%	Secteur public	34,1%	25,0%	17,0%	80,0%	12,7%	8,0%	6,5%
Élèves réguliers	82,4%					92,7%			
Élèves fréquentant une école dans un milieu défavorisé²	69,0%					83,7%			
Autres milieux	77,9%	Secteur public	8,9%	6,5%	4,0%	86,9%	3,2%	3,0%	2,0%
Immigrants de 1re génération	75,0%	Tous les	3,8%	3,0%	2,0%	100%	9,0%	7,0%	4,5%

Élèves non immigrants	78,8%	secteurs				91,0%			
------------------------------	-------	----------	--	--	--	-------	--	--	--

·Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage avec un plan d'intervention
·Selon l'indice de milieu socio-économique (IMSE) de l'école secondaire publique fréquentée (rang décile de 8, 9 ou 10)

2

OBJECTIF 2 : LE CHEMINEMENT SCOLAIRE

D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public

D'ici 2023, ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public

Le fait de commencer le secondaire avec un retard d'un an ou plus a un impact négatif sur le cheminement scolaire des élèves et, ultimement, sur leur réussite éducative. Bien que l'indicateur du Ministère ne s'applique qu'aux élèves qui commencent le secondaire, il semble évident que les statistiques concernant les élèves qui ont pris du retard dans les cycles du primaire vont de pair avec l'objectif d'agir tôt et rapidement de la Politique de la réussite éducative.

INDICATEURS :

Indicateurs principaux (Ministère) :

Pour le secondaire

- Âge des élèves commençant le cycle

Les statistiques sont disponibles à partir des Indicateurs nationaux dans AGIR.

TABLEAU 10: PROPORTION DES ÉLÈVES QUI COMMENCENT LE SECONDAIRE À L'ÂGE DE 13 ANS ET PLUS

(Année de référence 2016-2017. Cible; voir le tableau. Source: MEES Indicateurs Nationaux-Données par Commission Scolaire. AGIR)

	Situation provinciale - Secteur public			Commission scolaire Central Québec		
	Année de référence	Cibles		Année de référence	Cibles	
		2016-2017	2022		2030	2016-2017
TOTAL	12,6%	11,4%	10,0%	14,3%	12,0%	10,0%
Garçons	14,2%			16,0%	14,0%	
Filles	10,8%			12,6%	12,0%	



OBJECTIF 3: LA DIPLOMATION ET QUALIFICATION

D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP) *

*Attestation de spécialisation professionnelle (ASP), Attestation d'études professionnelles (AEP), Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), Certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), autres certificats ou attestations (Services de formation à l'intégration sociale, Services d'intégration socioprofessionnelle)

Basés sur les données de 2017, les indicateurs suivants seront examinés.

Le taux de diplomation et de qualification est établi selon les statistiques d'une cohorte de sept ans, ce qui veut dire qu'un élève commençant sa première année du secondaire a sept ans pour obtenir son diplôme (diplomation) ou un autre certificat (qualification), que ce soit ans le secteur des jeunes ou dans celui des adultes.

INDICATEURS :

Indicateurs principaux (Ministère) :

Pour le secondaire

- Taux de diplomation - DES ou DEP (de 84,3 % à 85,0 %+ d'ici 2030)
- Taux de diplomation et de qualification (de 87,5 % à 90,0 % d'ici 2030)

TABLEAU 11: TAUX DE DIPLOMATION ET DE QUALIFICATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS DE LA CSCQ

(Année de référence: 2014-2015/ Cible: voir le tableau/

(Source: MEES Taux de diplomation et de qualification selon la cohorte, la durée et le sexe, Rapport : Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire - Édition 2017)

	Situation provinciale - Tous les secteurs			Commission scolaire Central Québec		
	Année de référence 2014-2015 (cohorte de 2008)	Cibles		Année de référence 2014-2015 (cohorte de 2008)	Cibles	
		2022	2030		2023	2030
Élèves de moins de 20 ans titulaires d'un premier diplôme (DES ou DEP)	73,5%	-	85,0%	84,3%	85,0%	85,0%+
Élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou qualification	78,8%	84,0%	90,0%	87,5%	88,0%	90,0%



OBJECTIF 4: LA MAÎTRISE DE LA LANGUE

D'ici 2030, maintenir à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 6e année du primaire (2e année du 3e cycle), dans le réseau public.

Bien que l'objectif du ministre porte sur la langue d'enseignement en 4^e année du primaire (2^e année du 2^e cycle), il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'épreuve ministérielle en anglais, langue d'enseignement à ce niveau. La Commission scolaire a donc décidé d'utiliser, pour son objectif, les résultats obtenus à l'épreuve ministérielle de la fin du 3^e cycle du primaire. La CSCQ continuera d'assurer l'uniformité des corrections à l'échelle de la Commission scolaire en maintenant les centres de correction collective.

De plus, puisque la Commission scolaire s'est engagée à instruire ses élèves pour qu'ils maîtrisent les deux langues officielles, elle continuera à surveiller, en plus des résultats obtenus en anglais, les résultats obtenus en français langue seconde.

INDICATEURS :

Indicateurs principaux (Ministère) : Pour le primaire

- Taux de réussite pour le volet écriture de l'épreuve ministérielle en anglais langue d'enseignement pour la 2^e année du 3^e cycle de la 6^e année du primaire

TABLEAU 12: TAUX DE RÉUSSITE AUX ÉVALUATION DE FIN DE CYCLE EN ANGLAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT 6E ANNÉE DU PRIMAIRE

(Année de référence: 2016-2017 / Cible: voir le tableau / Source: Résultats obtenus aux évaluations de fin de cycle - données du GPI extraites par l'entremise de LUMIX)

	Situation provinciale		Commission scolaire Central Québec			
	Année de référence	Cibles	Année de référence		Cibles	
	2016-2017	2030	juin 2017		2030	
			Compréhension de texte	Écriture	Compréhension de texte	Écriture
Filles	n/d	n/d	86,9%	94,6%	---	90,0%
Garçons	n/d	n/d	80,3%	87,1%	---	90,0%
TOTAL	n/d	n/d	83,7%	90,9%	---	90,0%



OBJECTIF 5 : LE MILIEU DE VIE

D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier de la Commission scolaire soient dans un état satisfaisant

Cible intérimaire : faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier de la Commission scolaire soient dans un état satisfaisant

Le cadre de gestion classe les bâtiments selon l'indice de vétusté IV pour l'aider à privilégier certains travaux d'entretien. Les bâtiments sont divisés en 5 catégories, soit de A à E, selon leur état. Le seuil de vétusté pour définir l'état physique satisfaisant d'un bâtiment est fixé à C ou plus.

INDICATEURS :

TABLEAU 13: POURCENTAGE D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, ET DE BÂTIMENTS CONSIDÉRÉS COMME ÉTANT EN ÉTAT SATISFAISANT SELON L'INDICE DE VÉTUSTÉ PHYSIQUE

(Indicateurs principaux (Ministère) Indice de vétusté physique (SIMAC))

Situation provinciale			Commission scolaire Central Québec		
Année de référence	Cibles		Année de référence	Cibles	
	2022	2030	janvier 2018	2023	2030
68,0%	85,0%	100%	21,13%	40,0%	100%

7. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS ÉTANT RESSORTIS DU PROCESSUS DE CONSULTATION ET RETENUS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE

À la suite du processus de consultation auprès des membres de la communauté de la CSCQ, quatre orientations ont été choisies à titre d'enjeux à cibler pour la Commission scolaire d'ici 2030. À cet égard, la Commission scolaire Central Québec a l'intention de détailler des objectifs, des indicateurs et des cibles par l'élaboration d'un plan d'action d'ici 2023.

1. Orientation : Identité culturelle de la Commission scolaire

- Établir, maintenir et communiquer l'identité culturelle de la CSCQ
- Garder les élèves dans nos écoles (du primaire au secondaire)
- Maintenir les programmes de langues – français langue maternelle et anglais langue d'enseignement

Objectif 1 : D'ici 2030, la Commission scolaire repensera sa mission, sa vision, ses valeurs, ses croyances et sa devise, afin qu'ils représentent mieux son identité au 21^e siècle.

Indicateur : Une nouvelle définition de la mission, de la vision, des valeurs, des croyances et de la devise de la CSCQ.

Cible : D'ici 2030, la mission, la vision, les valeurs, les croyances et la devise de la CSCQ seront reformulés pour tenir compte des commentaires exprimés lors du processus de consultation.

Objectif 2 : D'ici 2023, la Commission scolaire aura élaboré et mis en œuvre un plan de communication.

Indicateur : L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication.

Cible : D'ici 2023, la Commission scolaire aura élaboré et mis en œuvre un plan de communication.

Objectif 3 : D'ici 2023, la Commission scolaire continuera d'utiliser des pratiques fondées sur les données pour assurer la poursuite de la réussite dans nos programmes d'anglais et de français.

Indicateurs : Résultats obtenus aux évaluations de fin de cycle et aux épreuves ministérielles en anglais langue d'enseignement au primaire et au secondaire. Résultats obtenus aux évaluations de fin de cycle et aux épreuves ministérielles en français langue d'enseignement et en français langue seconde.

Cible : La Commission scolaire continuera de faire la collecte de données sur les résultats obtenus en anglais langue d'enseignement et en français en vue de fixer les cibles appropriées.

2. Orientation : Éducation inclusive

- Soutenir TOUS les élèves, y compris ceux ayant des besoins particuliers et ceux qui sont à risque
- Aider les élèves et les membres du personnel à s'adapter à la diversité et aux différents besoins

Objectif 1 : D'ici 2023, la Commission scolaire s'assurera que 100 % des plans d'intervention pour les élèves codés 14-99 seront rédigés en utilisant les principes d'une pratique fondée sur les données en termes d'objectifs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels).

Indicateur : Le nombre de plans d'intervention rédigés en termes d'objectifs SMART.

Cible : D'ici 2023, la Commission scolaire s'assurera que 100 % des plans d'intervention sont rédigés en utilisant les principes d'une pratique fondée sur les données en termes d'objectifs SMART.

Objectif 2 : D'ici 2023, la Commission scolaire privilégiera le perfectionnement professionnel axé sur des pratiques gagnantes associées à l'éducation inclusive.

Indicateur : Le nombre d'activités de perfectionnement professionnel.

Cible : D'ici 2023, la Commission scolaire aura élaboré et offert des activités ciblées de perfectionnement professionnel.

3. Orientation : Bien-être pour la communauté de la CSCQ

- Assurer le bien-être émotionnel, psychologique et social
- Assurer la santé physique

Objectif 1 : D'ici 2023, la Commission scolaire Central Québec s'assurera que 50 % de ses élèves du primaire s'adonnent à 60 minutes d'activité physique par jour.

Indicateur : Le nombre d'écoles qui participent à la mesure 15030- À l'école, on bouge au cube!

Cible : D'ici 2023, 50 % des élèves du primaire s'adonneront à 60 minutes d'activité physique par jour.

Objectif 2 : D'ici 2023, la Commission scolaire Central Québec réduira de 50 % les niveaux d'anxiété et de dépression exprimés par les élèves dans leurs réponses au sondage Our School Survey au secondaire.

Indicateur : Le pourcentage d'élèves exprimant des niveaux d'anxiété et de dépression dans leurs réponses au sondage Our School Survey au secondaire.

Cible : D'ici 2023, la Commission scolaire Central Québec aura réduit le pourcentage d'élèves du secondaire exprimant des niveaux d'anxiété et de dépression dans leurs réponses au sondage Our School Survey ou COMPASS Student Questionnaire de X % en 2017-2018 à X %.

Objectif 3 : D'ici 2023, la Commission scolaire Central Québec réduira de 50 % les niveaux d'anxiété exprimés par les élèves dans leurs réponses au sondage Our School Survey au primaire.

Indicateur : Le pourcentage d'élèves exprimant des niveaux d'anxiété dans leurs réponses au sondage Our School Survey au primaire.

Cible : D'ici 2023, la Commission scolaire Central Québec aura réduit le pourcentage d'élèves du primaire exprimant des niveaux d'anxiété dans leurs réponses au sondage Our School Survey de 22 % en 2017-2018 à 16 %.

Objectif 4 : D'ici 2023, la Commission scolaire réduira le nombre d'incidents de violence et d'intimidation dans ses établissements scolaires.

Indicateurs : Collecte de données des sondages Our School Survey ou COMPASS Student Questionnaire en lien avec le sentiment de sécurité à l'école et les incidents d'intimidation. Données du registre des suspensions.

Cible : D'ici 2023, la Commission scolaire aura réduit le pourcentage d'élèves disant être victimes d'intimidation selon les réponses au sondage Our School Survey de X % en 2017-18 à X %.

Objectif 5 : D'ici 2023, la Commission scolaire Central Québec aidera les équipes de leadership des établissements scolaires à fournir au personnel de l'école de l'information sur le bien-être selon les besoins de l'établissement.

Indicateur : Le pourcentage de membres du personnel ayant reçu de l'information sur le bien-être.

Cibles : à déterminer.

Objectif 6 : D'ici juin 2023, la Commission scolaire Central Québec établira des références pour calculer le niveau d'absentéisme au sein de diverses catégories de personnel pour des questions de bien-être.

Indicateur : Le niveau d'absentéisme au sein de diverses catégories de personnel pour des questions de bien-être selon les rapports personnalisés sur l'absentéisme compilés par la FCSQ.

Cibles : à déterminer.

Objectif 7 : D'ici juin 2023 la Commission scolaire Central Québec établira des références pour calculer l'utilisation des programmes d'aide aux employés en lien avec les problèmes suivants : santé mentale, problèmes liés au travail, stress personnel, santé physique et santé physique liée au travail.

Indicateur : Le pourcentage d'utilisation des programmes d'aide aux employés en lien avec les problèmes suivants : santé mentale, problèmes liés au travail, stress personnel, santé physique et santé physique liés au travail selon le programme d'aide aux employés de Morneau Shepell.

Cibles : à déterminer.

4. Orientation 4 : Persévérance et réussite scolaire des apprenants des Premières Nations

- Établir le portrait des communautés d'apprenants des Premières Nations et de leurs besoins
- Élaborer un plan d'action pour améliorer la persévérance et la réussite scolaires selon les données du portrait
- Implanter des stratégies et faire le suivi des résultats

Objectif 1 : D'ici 2023, la Commission scolaire Central Québec effectuera une évaluation des besoins afin de mieux tracer le profil éducatif de nos communautés des Premières Nations.

Indicateur : La rédaction d'une évaluation des besoins d'après des données brutes comme les résultats, les taux de réussite et les taux de décrochage des élèves ainsi la formation de groupes témoins au sein du personnel et de la communauté en vue de mieux comprendre les besoins des communautés des Premières Nations relevant de la CSCQ.

Cible : La rédaction d'un portrait des communautés d'apprenants des Premières Nations, accompagné de recommandations pour l'élaboration d'un plan d'action.

Objectif 2 : D'ici 2024, la Commission scolaire Central Québec aura élaboré un plan d'action pour répondre aux besoins éducatifs de nos apprenants des Premières Nations.

Indicateur : La détermination de problèmes clés que le plan d'action contribuera à résoudre.

Cible : L'élaboration d'un plan d'action pour résoudre les problèmes énumérés dans le portrait.

Objectif 3 : D'ici 2025, la Commission scolaire Central Québec mettra en œuvre des stratégies et en fera le suivi.

Indicateur : L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies clés dans le plan d'action.

Cible : La mise en œuvre et le suivi de stratégies avec la création d'indicateurs clés à la suite de la détermination de références.

8. DÉCLARATION DE SERVICE PUBLIC

NOTRE MISSION

La Commission scolaire Central Québec se donne pour mission de soutenir des communautés éducatives dynamiques dans ses écoles et dans son centre, et ce, afin de permettre à tous ses élèves de recevoir la meilleure éducation possible, de favoriser leur épanouissement social et de les préparer à maximiser leur potentiel, ce qui les rendra aptes à devenir membres à part entière d'une société comme la nôtre, toujours en mouvement.

NOS CROYANCES

À la Commission scolaire Central Québec (CSCQ), nous croyons que :

- Apprendre, c'est une démarche qui dure toute une vie;
- Dans la diversité se trouve la richesse;
- Chaque individu possède un potentiel ainsi que le droit de développer ce potentiel dans un environnement sécuritaire, humain et ouvert à tous;
- L'élève doit toujours constituer *la* priorité.

NOS VALEURS

- Transparence
- Leadership
- Coopération dans un environnement d'apprentissage chaleureux

NOTRE VISION

Continuons à apprendre

NOS SERVICES

Conformément au mandat décrit aux articles 207 à 209 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Central Québec s'engage à offrir des services éducatifs de qualité, de la petite enfance à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle, dans un environnement de travail et d'apprentissage sain, sécuritaire, chaleureux et inclusif. La Commission scolaire s'engage également à offrir ces services en utilisant de saines pratiques de gouvernance et en répartissant équitablement ses ressources humaines et financières. La Commission scolaire Central Québec fournit des services bilingues à tous les niveaux.

Continuons à apprendre
Learning for all

PROCESSUS DE DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ POUR LES PARENTS ET LES ÉLÈVES

La Commission scolaire Central Québec (CSCQ) a établi un processus de dépôt de plaintes à l'intention des élèves et des parents désirant déposer une plainte. La CSCQ prend les plaintes au sérieux et cherche toujours à trouver une résolution à tout conflit de nature raisonnable.

Le processus, comportant six étapes, est clair et facile à suivre :

1. Il est important pour la personne plaignante de parler directement aux personnes concernées;
2. Si, après l'étape 1, la situation n'est toujours pas réglée, l'élève ou le parent de l'élève doit communiquer avec la direction de l'école (le directeur);
3. Si, après avoir discuté avec le directeur de l'école, la situation perdure, l'élève ou le parent de l'élève peut communiquer avec la direction du service approprié de la Commission scolaire (Service des ressources humaines, Services complémentaires ou Services de l'enseignement);
4. Si le conflit n'est toujours pas réglé, l'élève ou le parent de l'élève doit communiquer avec la secrétaire générale;
5. Si les parents ne sont toujours pas satisfaits de la résolution du conflit, la secrétaire générale achemine la plainte à la protectrice de l'élève;
6. À **TOUT MOMENT** pendant le processus, le parent peut communiquer avec la protectrice de l'élève, qui est une personne neutre intervenant après que la personne plaignante a suivi toutes les étapes précédemment décrites.

Le centre administratif de la Commission scolaire Central Québec est situé à :

Commission scolaire Central Québec
2046, chemin Saint-Louis
Québec (Québec) G1T 1P4


Téléphone : 418 688-8730
ou 1 800 249-5573
Télécopieur : 418 682-5891
Courriel : cqsb@cqsb.qc.ca

Heures d'ouverture :
De 8 h à midi
De midi à 13 h (fermé)
De 13 h à 16 h

9. SIGNATURES



Stephen Burke
Président du Conseil des commissaires



Stephen Pigeon
Directeur général de la Commission scolaire

Date

Wyna Marois
Commissaire, circonscription #1

Jean Robert
Vice-président, Commissaire, circonscription #2

Esther Paradis
Commissaire, circonscription #3

Cameron Lavallee
Commissaire, circonscription #4

Jo Rosenhek
Commissaire, circonscription #5

Heather Clibbon
Commissaire, circonscription #6

Aline R. Visser
Commissaire, circonscription #7

Sara Downs
Commissaire, circonscription #8

Chantal Guay
Commissaire, circonscription #9

Jo-Ann Toulouse
Commissaire, circonscription #10

Debbie Ford-Caron
Commissaire, circonscription #11

Isabel Béland
Commissaire-parent, représentant le niveau secondaire

Debbie Cornforth
Commissaire-parent, représentant le niveau primaire

Christian Falle
Commissaire-parent, représentant les régions éloignées

Jason Kilganan
Commissaire-parent, représentant les élèves aux besoins spéciaux

Julie Carpentier
Présidente, "Central Québec Administrators Association"

Marty Patterson
Président, Syndicat de l'enseignement Central Québec

Sandra Hughes
Déléguée de la CSCQ, SPPREQ (CSQ)

Pierre-Paul Binet Jr.
Président, Syndicat du personnel de soutien de la CSCQ, UES800

François Pelletier
Président, AQCS, section locale, CQSB

Ian O'Gallagher
Président, Comité de parents de la CSCQ

Heather Hanna
Présidente, Comité consultatif des services aux EHDAA de la CSCQ

